



## Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ)

### Communiqué de presse

Bienne, le 9 décembre 2015

## La culture en espace bilingue renforcée

La Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ) et les trois organes qu'elle réunit ont pris connaissance avec satisfaction de l'aboutissement du projet de réorganisation de l'Office de la culture du canton de Berne. Après plusieurs mois de consultation et de négociation, la DBAJ a fait part au conseiller d'Etat Bernhard Pulver de son approbation sur la réorganisation, grâce à une série de garanties obtenues pour le district de Bienne, le personnel francophone et le soutien à la culture en espace bilingue.

Le Conseil municipal de Bienne, le Conseil municipal d'Evilard et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF), réunis au sein de la DBAJ sous la présidence du maire de Bienne Erich Fehr, ont participé depuis plusieurs mois au projet de réorganisation de l'Office de la culture du canton (OC). Ils ont rencontré le conseiller d'Etat Bernhard Pulver et ses services et ont eu la possibilité de travailler ensemble à de multiples améliorations du projet, mettant un terme aux craintes exprimées en cours d'année, notamment au CAF et au Conseil de ville de Bienne, en raison de la disparition annoncée de la Section francophone de l'OC.

### Garanties pour le district de Bienne

Abordé sous l'angle du statu quo plus, un des principaux déclencheurs de la réorganisation avec la création du poste de délégué du Conseil du Jura bernois à la culture, le projet a été enrichi d'une série de garanties pour la culture dans le district de Bienne, avec un renforcement du rôle du CAF, une confirmation de la situation particulière des communes bilingues de Bienne et d'Evilard et des garanties pour le personnel francophone au sein de l'OC.

Les principales garanties reçues et confirmées par M. Pulver sont :

- Tous les dossiers de subventions du district de Bienne continueront à passer devant le CAF et à être traités par des collaboratrices et collaborateurs francophones, sans tri préalable ;
- Engagement cantonal à maintenir les moyens financiers nécessaires pour le soutien aux projets culturels dans le district de Bienne, dans une ampleur comparable aux années écoulées ;
- Renforcement du poids du CAF dans les décisions de l'Office de la culture, le préavis du CAF devenant déterminant dans la décision lorsqu'il s'appuie sur les critères de soutien à la culture en espace bilingue ;
- Participation du futur délégué ou déléguée francophone de l'OC aux séances du CAF pour les dossiers de subventions, avec une compétence de décision au moins égale à celle de l'actuel chef de Section francophone ;
- Participation du futur délégué ou déléguée francophone de l'OC aux négociations des contrats de prestations pour le district de Bienne, avec le ou la responsable de l'unité « Politique culturelle régionale » ;
- Mise en place d'une conférence de coordination francophone au sein de l'OC à Berne, pour assurer de bonnes conditions de travail au personnel francophone, minoritaire ;
- Réexamen de la situation dans deux ans, pour s'assurer du bon fonctionnement de la nouvelle structure ;
- Modification du Règlement de l'Office de la culture en ce sens, avec consultation préalable du CAF et du Conseil du Jura bernois (CJB).

Grâce aux nombreuses améliorations, explications et garanties apportées au projet, celui-ci a reçu l'approbation du Conseil municipal de Bienne, du Conseil municipal d'Évilard et du CAF. La situation particulière du district bilingue de Bienne et de sa minorité francophone a ainsi été reconnue, dans le respect de la Constitution cantonale et de la Loi sur le statut particulier.

La DBAJ remercie la Direction de l'instruction publique et l'Office de la culture pour le dialogue constructif de ces derniers mois, qui permet de clore ce dossier avec satisfaction avant la fin de l'année. Les détails de la réorganisation seront communiqués en temps voulu par le canton.

## **Pour la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes**

Le maire de Bienne	La maire d'Évilard	La présidente du CAF
Erich Fehr	Madeleine Deckert	Pierrette Berger-Hirschi
La chancelière	Le secrétaire communal	Le secrétaire général
Barbara Labbé	Christophe Chavanne	David Gaffino

### **Personnes de contact :**

- Ville de Bienne, M. Erich Fehr, maire de Bienne et président de la DBAJ, 032 326 11 01, joignable de 15h00 à 17h00
- Commune d'Évilard : Mme Madeleine Deckert, maire d'Évilard, 076 370 17 59
- CAF : Mme Pierrette Berger-Hirschi, présidente du CAF, 079 287 47 15, ou M. David Gaffino, secrétaire général du CAF, 032 323 28 70 ou 079 957 20 57.